

LYON 2E

# Un radar pédagogique dangereux

La semaine dernière, il fermait les yeux sur les chauffards les plus véloces dans la zone 30 peu avant le très meurtrier quai Maréchal-Joffre à Lyon (2<sup>e</sup>). Maintenant, il les encourage !

Si ce n'était pas grave, on pourrait en rire. Sur les quais de Saône, à Lyon (2<sup>e</sup>), on est censé rouler à 30 km/h depuis mars 2022. À la suite du décès de la jeune Iris, éjectée de la trottinette qu'elle partageait avec Warren, le 22 août 2022, son père a obtenu la pose, par la Métropole de Lyon, d'un radar pédagogique fin janvier 2023, quai Tilsit, à une poignée de mètres du quai Maréchal-Joffre, l'État n'ayant pas décidé d'en poser un qui verbalise (lire par ailleurs).

On ne peut pas dire que l'appareil remplit complètement son office de mise en garde. La semaine dernière, s'il affichait les vitesses des automobilistes jusqu'à 50 km/h, l'écran restait noir au-delà. En résumé, le radar pointait du doigt les petits contrevenants, avec un rouge clignotant entre 30 et 50 km/h, mais pas les gros ! Une farce urbaine, alors qu'il est question de sécurité routière sur un axe particulièrement meurtrier où les piétons risquent leur vie sur les passages cloutés.



Le message d'alerte rappelle que la voie est limitée à 70 km/h. Problème, elle l'est à... 30 km/h. Photo Progrès/Sophie MAJOU

## Éviter les records de vitesse des fous du volant

Le fabricant du radar, contacté, explique que son appareil « est homologué jusqu'à une vitesse de 250 km/h, mais qu'il « conseille aux utilisateurs de ne pas afficher les vitesses supérieures de 20 km/h à la vitesse limite ». Et ce, pour ne pas donner l'idée, à des fous du volant, d'établir des records de vitesse. Mais, pas question, pour autant, de laisser l'écran noir. Le fabricant préconise, à la place, l'affichage d'un « point d'exclamation » ou « d'un pictogramme » rappelant la règle, ici, de 30 km/h, pour signifier, à minima, que les automobilistes sont en infraction.

La collectivité, questionnée par *Le Progrès*, répond par le biais de son service de communication, que « le radar a un calibrage spécifique, aucune information ne s'affiche à partir de 50 km/h ». « Ce dernier va être repositionné plus au sud du quai, à proximité du lieu de l'accident. Il sera remplacé par un radar solaire, des messages d'alertes s'afficheront au-delà de 50 km/h », poursuit-on de même source. Sauf que les services de la collectivité viennent de modifier le fonctionnement du radar. Malheureusement... c'est pire ! Désormais, toutes les vitesses sont affichées, y compris les plus importantes. Ce mercredi soir, une

## Les radars verbalisateurs victimes de la fronde anti-retraite ?

Les écologistes aux manettes de la ville de Lyon et de la Métropole, en appellent à des radars verbalisateurs nouvelle génération, capables de détecter les excès de vitesse, l'usage d'un téléphone au volant ou encore les franchissements au rouge, alors que l'agglomération lyonnaise en compte 30 classiques.

S'ils se désolent du retard pris par l'État à les déployer, notamment dans les zones 30 km/h, on ne peut que relever leur propre carence à faire fonctionner correctement le radar pédagogique du quai Tilsit à Lyon (2<sup>e</sup>), lequel relève de la compétence de la Métropole depuis le transfert de l'État, des radars pédagogiques. « Les radars urbains sont encore en expérimentation dans d'autres agglomérations » s'est justifié l'État, pour expliquer ce retard à l'allumage. Selon nos informations, c'est surtout la grogne anti-retraite qui a eu raison du déploiement des 300 unités sur le territoire national. Ce que nie la préfecture.

Dans l'agglomération lyonnaise, toujours selon nos informations, vingt nouveaux radars sont prévus, ce que la préfecture « ne peut pas confirmer ». Y compris en zone 30 km/h. 80 autres boîtiers seront toutefois installés, en guise de leurre, pour faire ralentir les véhicules. Reste que les contrôles réalisés par la police municipale de Lyon, durant la première année du dispositif zone 30 (84 % de la voirie), laissent rêveur. Les 1 276 opérations n'ont donné lieu qu'à 554 PV, alors que rien qu'au pied du radar du quai Tilsit, les excès de vitesse sont légion. Quelles sont les données enregistrées par l'appareil ? « En moyenne, 25 % des véhicules roulent à 30 km/h ou moins, 62 % des véhicules roulent à 40 km/h ou moins », répond la Métropole qui n'a pas « constaté de baisse significative des vitesses depuis la pose du radar ». On aimerait bien savoir à quelle vitesse roulaient les 13 % restant ?

voiture de police avec giophare qui roulaient à 89 km/h, a vu sa vitesse apparaître sur l'écran. Et s'il y a bien eu un message d'alerte, dans la foulée, ce dernier précisait que la voie était à 70 km/h, alors que le quai est à... 30 km/h. Sophie MAJOU

LYON

# Des réfugiés afghans mis à la rue par leur mécène

Reza Hasani, réfugié afghan, et sa famille avaient été pris en charge par une entreprise privée, Indépendance Royale, à son arrivée en France en août 2021. Alors qu'elle l'avait installé à Lyon à l'été 2022, la société a décidé de lui retirer tout soutien.

Reza Hasani, sa femme Somaya, et ses trois enfants âgés de 11, 10 et 1 an fuient l'Afghanistan en août 2021 à l'arrivée des Talibans. En débarquant à Mâcon (Saône-et-Loire), son « ami » français Dominique Boulbès – on ne sait pas comment ils se sont connus – prend en charge toutes les dépenses matérielles de la famille via un fonds de dotation de l'entreprise Indépendance Royale (IRSH) dont il est le président du conseil de surveillance. Logement, argent, avocat et cours de français, la famille souffre après avoir passé deux jours et trois nuits autour de l'aéroport de Kaboul assiégé par des milliers de personnes voulant fuir. Une question de vie ou de mort : Reza travaille alors à la logistique d'une ONG pour le droit des femmes dans son pays puis pour le Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Il est une cible pour les Talibans. Son frère, resté à Kaboul, trouve la mort quelques temps après. Le long parcours obligatoire de demandeur d'asile qui permet de s'installer en France s'achève en mai 2022. Reza



Nilofar, 12 ans, Hafez, 2 ans, et Mahdi 11 ans, accompagnés de leurs parents Somaya et Reza Hasani. Photo Progrès/Cédric CITRAIN

## L'EX-PRÉSIDENT D'INDÉPENDANCE ROYALE SE DÉFEND

Le cas de Reza Hasani est « inédit » et les recours semblent obscurs à leurs avocats. Une entreprise privée qui s'occupe d'un étranger et sa famille surprend jusque dans les préfectures. Indépendance Royale est une société de vente de produits pour l'équipement du domicile des personnes âgées, basée à Limoges. Elle revendique un chiffre d'affaires de 40 M d'€ et la place de leader français. Son fonds de dotation, Silver Culture, a été créé pour l'aide au maintien à domicile des seniors. Dominique Boulbès, « l'ami » de Reza Hasani, l'a dirigée pendant 16 ans. En juin 2021, il a cédé sa place, ne gardant que la présidence du conseil de surveillance et du fonds de dotation. « Je trouvais que c'était une bonne cause à défendre. Reza Hasani et sa famille sont des gens bien, méritants », souligne Dominique Boulbès. « À l'époque, j'avais pris l'initiative, avec le conseil d'administration, via le fonds de dotation. C'était légal », se défend-il. Par rapport à la situation d'aujourd'hui, il ne souhaite pas s'exprimer : « Je suis au courant, mais j'ai été révoqué de la société le 16 janvier. Je ne peux pas commenter. » Il ajoute en pensant à son « ami » Reza : « Il faut leur laisser un peu plus de temps pour monter leur dossier de logement. » Du côté d'Indépendance Royale, nous n'avons aucune réponse malgré nos sollicitations, qu'il s'agisse de sa présidente, Dorothée Ferreira-Garcez, ou d'autres cadres. Son agence de communication « pensait que cette affaire de réfugié était réglée depuis plusieurs mois ».

la rue, c'est impossible ! J'ai trois enfants. Je comprends qu'ils ont fait beaucoup pour nous, mais ce n'est pas possible », se désespère le père. « Sans garant, sans CDI, je ne peux pas trouver un appartement. » Problème supplémentaire : la famille ne rentre plus dans les critères d'accueil d'urgence des réfugiés du fait de la prise en charge par l'IRSH et qui soit titulaire d'un permis de séjour. « On est inscrit pour un logement social, mais cela prend longtemps », s'inquiète Reza, mélangeant anglais et français en plein stress. On est loin des engagements de départ « aussi longtemps qu'il sera nécessaire » signés par l'IRSH en septembre 2021. En prime, « l'ami » Dominique Boulbès a quitté l'entreprise en janvier.

## Rester à Lyon où la vie avait recommencé

« Je me sens coupable pour ma famille », s'excuse Reza. Désirant quitter les lieux, il n'a pourtant pas de solution. D'autant plus qu'il souhaite, désormais, rester à Lyon ou dans sa périphérie. « Mes enfants vont à l'école. Et ils sont très bons, très intelligents (...) Ils vivent comme les autres enfants. Ma femme a commencé à travailler dans un restaurant de spécialités afghanes. On a rencontré plein de gens, des amis », insiste Reza. Qui espère que son appel à l'aide sera entendu.

Cédric CITRAIN

69X21 - V1